

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES UTILISATEURS NOSTRE PAÏS

ARTICLE -1- INTRODUCTION

Nostre Païs est une société commerciale dont l'activité principale et non exclusive est la fourniture d'accès au réseau Internet auprès des personnes morales et/ou physiques, l'exploitation de réseaux de communications électroniques et la fourniture de services de télécommunications, agréé par l'ARCEP. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ci-après "CGU" ont pour objectif de définir les conditions d'éligibilité, d'accès, de fonctionnement et de résiliation entre Nostre Païs ci-après "NP" et l'utilisateur final ci-après "Vous" / "Client".

Ces "CGU" pourront être complétées par des Conditions Particulières d'Utilisation ci-après "CPU" suivant les territoires couverts. Celles-ci prévalent sur les "CGU".

ARTICLE -2- DEFINITIONS

"Abonnements" :

Abonnement forfaitaire spécifié par une date de début et une durée dont l'unité est le mois calendaire pour le service choisi sur le "Bulletin d'Inscription" au tarif en vigueur à la date de début de l'abonnement.

"Activation du service" :

Action permettant au Client d'accéder aux services souscrits sur le "Bulletin d'Inscription".

"Borne Locale D'accès" :

Matériel informatique permettant la couverture locale en Haut Débit Radio.

"Bulletin d'Inscription" :

Document contenant les spécifications commerciales et/ou techniques des services proposés par "NP" et disponibles.

"Site web" de la société Nostre Païs :

Disponible depuis les adresses <http://www.nptelecom.fr> et <http://www.nostrepais.fr> et compatible avec les navigateurs standard du marché.

"Vous" / Client :

Toute personne majeure et/ ou morale ayant la capacité de souscrire un abonnement.

ARTICLE -3- OBJETS

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et les éventuelles Conditions Particulières d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Vous accédez aux services proposés par Nostre Païs et de préciser les droits et obligations des deux parties.

ARTICLE -4- DROIT DE RETRACTATION

Dans le respect de l'article L-121-20-1 du Code de la Consommation, vous disposez d'un délai de 7 jours francs à compter de la date de signature du bon de commande et/ou de la validation de votre commande par tout autre moyen autorisé par Nostre Païs. L'usage de cette procédure devra être effectué par lettre recommandée avec Accusé de Réception. Toutefois, en application de l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, si Vous utilisez le Service avant la fin du délai de rétractation, Vous ne pourrez pas exercer ce droit. L'exercice de ce droit implique la restitution de l'ensemble du matériel et/ou logiciel dans les conditions visées par l'article 9 ainsi que le remboursement de l'ensemble des sommes perçues par "NP" auprès du Client et cela sous 30 jours.

ARTICLE -5- SERVICE D'ACCES WISPOT/WISAT

Nostre Païs sous la dénomination commerciale WISPOT et/ou WISAT vous propose l'accès au réseau Internet. Cet accès est subordonné aux conditions suivantes :

5.1 : Zone de Couverture

Le lieu d'installation doit être couvert par une zone de couverture du réseau Nostre Païs.

5.2 : Matériel

Un matériel (antenne) doit être disposé à l'extérieur du lieu de l'installation. Cette antenne doit être à vue directe d'une "Borne Locale d'Accès" et déposée sur un lieu en hauteur de manière fixe. La longueur maximum du câble entre l'antenne et l'ordinateur du Client doit être inférieure à 60 mètres.

5.3 : Souscription

Le Client doit souscrire par le biais du Bon d'Inscription, un accès à internet via les solutions WISPOT / WISAT.

5.4 : Micro-Ordinateur

Le Client doit posséder un micro-ordinateur conforme aux spécifications énoncées par Nostre Païs. L'ensemble des caractéristiques techniques de l'accès au réseau Internet étant dépendant de la nature même de la technologie radio, Nostre Païs n'est soumis qu'à une obligation de moyens. Du fait d'éléments environnementaux et cela même sur des zones réputées couvertes, il est possible de ne pas pouvoir disposer d'un accès au réseau Internet.

ARTICLE -6- PROCEDURE D'INSCRIPTION AU SERVICE & INSTALLATION

6.1 : Demande d'abonnement

Vous effectuez auprès des Services commerciaux de Nostre Païs, une demande de raccordement. Cette demande est soumise principalement via le "Site Web" de Nostre Païs, par téléphone au numéro indiqué sur les documents commerciaux et/ou par tous les autres moyens décrits sur le "Site Web". Un Bon de commande est alors rédigé.

6.2 : Traitement du bon de commande

L'éligibilité du Client est déterminée via un logiciel de couverture. Si le lieu d'installation n'est pas couvert par une "Borne Locale d'Accès", le bon de commande est invalidé et le Client est averti de cette impossibilité. Dans le cas contraire le Client reçoit par courrier postal le matériel ainsi que les documents dont le Bulletin d'Inscription, les "CGU", les "CPU" si elles sont applicables, les informations de connexion ainsi que tous les documents utiles. Si Vous avez demandé l'installation du matériel par un partenaire installateur de Nostre Païs une date de rendez-vous vous est communiquée sous 10 jours. Dans tous les cas, après la réception des documents Vous devez renvoyer le Bulletin d'Inscription ainsi que l'autorisation de prélèvement sous un délai de 10 jours francs après réception.

Le pré-requis du bon fonctionnement d'une installation est la visibilité directe de l'antenne du Client à la "Borne Locale de D'accès". L'étude effectuée par le logiciel de couverture ne peut en aucun cas valoir de certitude. Des contraintes environnementales locales (végétations, constructions, brouillages ...) temporaires ou définitives peuvent invalider cette étude. Vous pouvez demander à effectuer à vos frais une étude terrain. Nostre Païs peut vous fournir la liste des partenaires installateurs proposant ce service.

6.3 : Installation à Domicile

À la demande du Client, Nostre Païs peut proposer l'installation du matériel par un Partenaire Local Installateur. Un coût forfaitaire pour une installation est validé par le client suivant la zone de couverture. Ce forfait couvre l'installation du matériel sur une infrastructure existante (mât de télévision) et le raccordement directement à un ordinateur via un câble informatique d'au maximum 90 mètres. En cas de dépassement prévisible de ce forfait, le partenaire installateur produira un devis. En cas de désaccord sur ce devis un montant forfaitaire de déplacement peut être réclamé au Client. Celui-ci aura alors le choix entre effectuer lui-même l'installation ou annuler le bon de commande..

6.4 : Réception du matériel

La livraison du matériel, mis à disposition du Client, est effectuée à l'adresse indiquée par le Client, soit par la remise des matériels à toute personne présente à l'adresse susvisée, soit en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de mise à disposition. Il vous appartient, ou à la personne réceptionnant les matériels pour votre compte, de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, dans les 3 jours de la réception du matériel.

6.5 : Propriété du matériel

Le matériel mis à disposition du Client reste la propriété pleine et entière de Nostre Païs et cela tout le long du contrat. Toutefois en dehors de l'usure normale et des vices cachés, l'ensemble des risques dont la détérioration, la perte et/ou le vol du matériel est transféré au Client dès la réception du matériel.

Charge à celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires contre ces risques. Nostre Païs procédera au remplacement de ce matériel et vous facturera le coût de celui-ci. Dans le cas d'une défectuosité du matériel, celui-ci sera remplacé dans le cadre de la procédure de remplacement.

6.6 : Délai de mise à disposition du service

Dans le respect de l'article 28 de la loi dite "Chatel" la durée maximum entre la demande d'abonnement et l'accès aux services dans le cadre d'une installation faite par le partenaire installateur ou la réception du matériel dans les autres cas, est de 31 jours francs.

ARTICLE -7- ACTIVATION DU SERVICE

Après l'installation du matériel, il est nécessaire de prendre contact téléphonique avec le service d'activation du service. Cette procédure a pour objectif de vérifier le bon l'état de l'installation, la qualité de réception, l'accès efficace au service. Dans le cas où les pré-requis concernant l'installation et/ou de qualité de réception ne sont pas conformes l'activation n'est pas effectuée. Le Client a pour choix de modifier son installation, ou faire appel à un partenaire installateur s'il n'avait pas choisi cette option.

Dans le cas où pour des raisons extérieures aux parties l'accès au service n'est pas disponible Vous et/ou Nostre Païs peut annuler le Bon de Commande. L'exécution de cette annulation implique la restitution de l'ensemble du matériel et/ou logiciel dans les conditions visées par l'article 9.4.1, ainsi que le remboursement de l'ensemble des sommes perçues par "NP" auprès du Client et cela sous 30 jours. Dans tous les cas sans nouvelle sous 15 jours du client et sauf faute prouvée ou motif grave empêchant l'accès au service dûment notifié, Nostre Païs s'autorisera au prélèvement de la mensualité d'un montant indiqué sur le bulletin d'Inscription.

ARTICLE -8- UTILISATION DU SERVICE D'ACCES

8.1 : Disponibilité

Le service d'accès à internet est disponible 24h / 24 et 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure comme visés à l'article 11 ou d'un événement hors de contrôle de Nostre Païs et sous réserve d'éventuelles pannes et interventions de maintenance liées au bon fonctionnement.

8.2 : Vitesse

Le Bon d'Inscription indique les débits maximums crêtes (disponibles sur la zone de couverture). En aucun cas, Nostre Païs ne garantit ces débits. Un débit minimal de 64 Kbps en voie montante et descendante est assuré. Le Client reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau internet et du réseau radio et en particulier de ses performances techniques ainsi que des possibilités d'interruptions, de lenteurs et d'inaccessibilités.

8.3 : Confidentialité

Nostre Païs met en œuvre sur le réseau radio un ensemble d'outils permettant la sécurisation et la confidentialité du réseau radio. Toutefois il appartient au Client de s'assurer la sécurisation de son matériel par l'installation de logiciel tiers dont un anti-virus, un anti-publicité, un mur de feu et/ou encore un contrôle parental. Il est porté à l'attention du Client que du fait de la nature du réseau internet et du réseau radio que seul un dispositif du serveur au client est à même de pouvoir garantir une certaine confidentialité. Notre Païs attire votre attention sur le fait que l'ordinateur est connecté au réseau internet dès son démarrage.

8.4 : Utilisation

Le Client doit se conformer aux règlements et lois en vigueur. Cet accès ne peut en aucun cas être utilisé dans des lieux ouverts au public ou espaces commerciaux à usage public sauf autorisation expresse de Nostre Païs. La mise à disposition de l'accès à des tiers est proscrite de la même manière. Nostre Païs attire votre attention sur le fait que le titulaire de l'abonnement est responsable de l'utilisation de l'accès au réseau internet. L'abonnement ne comprend pas les différentes redevances liées à la consultation d'un ou plusieurs services payants.

8.5 : Identifiants

Deux types d'identifiants sont associés à votre abonnement :

- un identifiant numérique nécessaire à l'accès au support technique et aux démarches administratives diverses,
- un identifiant alpha numérique associé à un mot de passe permettant l'accès aux pages d'administration de votre compte. L'utilisation de ces identifiants est de votre responsabilité. En cas de détournement et/ou de vol par un tiers celle-ci sera engagée tant que vous n'aurez pas averti Notre Païs.

8.6 : Adresse de messagerie

Nostre Païs met à la disposition du Client des adresses de messagerie. La forme de ces adresses est : xxxxxxx@nppmail.fr. Vous êtes libres de déterminer le nom composant l'adresse électronique, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute. Par ailleurs, Nostre Païs se réserve le droit de ne pas octroyer une adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de Nostre Païs. Toutefois, Nostre Païs ne sera pas tenu de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à Nostre Païs que le nom que Vous avez choisi est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, Nostre Païs, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité.

8.6.1 : Espace de stockage

Vous disposez d'un espace de stockage de 25Mo (Mégaoctets) par adresse électronique. Sur simple demande du Client et sous réserve de place disponible, Nostre Païs allouera une zone de stockage supplémentaire par tranche de 10Mo.

8.6.2 : Antivirus & anti publicité

Nostre Païs met en place sur ses serveurs un service d'antivirus et d'anti-publicité. Du fait de la nature 'spontanée' de nouveaux virus et de source de publicité non sollicitée, Nostre Païs ne peut vous protéger que sur les virus et sources reconnus sur le marché : il ne peut intervenir sur les virus ou les sources en cours de développement. Nostre Païs attire votre attention sur le fait que vous devez protéger votre et/ou vos ordinateurs contre ces menaces par l'installation d'un logiciel informatique : il y a d'autres voies d'infection.

8.6.3 : Acheminement du courrier électronique

Du fait de la nature du réseau internet, et de l'intervention d'autres organisations techniques indépendantes Nostre Païs assure la délivrance de vos courriers électroniques jusqu'à ses propres serveurs.

De la même manière concernant la réception d'un courrier externe à destination du Client et du fait des protections prévues dans le sous article 8.6.2, il peut arriver de constater un délai dans la réception des courriers. Sauf si sa faute est avérée, Nostre Païs ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un retard indépendant de sa volonté. Vous vous engagez à doubler l'envoi du courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important. De même, Vous vous engagez à exiger de vos correspondants que tout message important, dont Vous êtes le destinataire, Vous soit à la fois communiqué par courrier électronique et par courrier papier.

8.6.4 : Publipostage & Publicité non sollicitée

L'envoi en masse de courrier électronique est totalement interdit sur le réseau géré par Nostre Païs. En cas de détection d'un envoi massif le compte de l'utilisateur sera automatiquement suspendu sans préavis ni indemnité. Nostre Païs se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêt si sa responsabilité devait être engagée.

8.6.5 : Suppression

L'adresse du courrier électronique sera supprimée en accord avec l'article 9.

8.7 : Hébergement de Pages Personnelles

8.7.1 : Espace de stockage
Notre païs vous alloue sur un de ses serveurs un espace de 100 Mo (Mégaoctets) pour héberger vos pages personnelles. Sur simple demande vous pouvez obtenir l'extension de cet espace par tranche de 10 Mo jusqu'à une limite de 2 Go (Gigaoctet).

8.7.2 : Nature des informations stockées

Du fait de l'utilisation de l'espace de stockage, vous êtes considéré comme l'éditeur du contenu. Vous déclarez que ce même contenu, son utilisation, n'enfreignent pas les droits, les réglementations en France ainsi qu'à l'Étranger. S'il est porté à l'attention de Nostre Païs que ce contenu possède un caractère illicite et/ou une information litigieuse, Nostre Païs prendra l'initiative de rendre invalide l'accès à cet espace. Dans ce cas, Vous ne pourrez prétendre à aucun dédommagement.

8.7.3 : Application de la loi pour la confiance dans l'économie numérique

Conformément à la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, les personnes dont l'activité est d'éditer un service de communication au public en ligne mettent à disposition du public, dans un standard ouvert :

1. S'il s'agit de personnes physiques : leurs nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone et, si elles sont assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription;
2. S'il s'agit de personnes morales : leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social ;
3. Le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 précitée ;
4. Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur du site Internet.

De plus Notre Pais sur son site Web, met à la disposition des internautes un dispositif de signalement de contenus illicites (apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie infantile) permettant à toute personne de porter à sa connaissance ce type de contenus. Notre Pais a l'obligation d'informer promptement les autorités publiques compétentes de toutes activités illicites qui lui seraient signalées et que Vous exerceriez auprès de Notre Pais.

8.7.4 : Sauvegarde & Disponibilité

En aucun cas Notre Pais n'assurera la sauvegarde des documents, fichiers contenus dans cet espace de stockage. Toute exploitation commerciale de cet espace est prohibée et aucune garantie de disponibilité assurée.

8.7.5 : Suppression

L'espace de stockage sera supprimé en accord avec l'article 9.

ARTICLE -9- RESILIATION

9.1 : Résiliation à l'initiative du client

Dès le début de l'abonnement (Connexion effective au réseau), Vous pourrez résilier votre abonnement. La dénonciation/résiliation devra s'effectuer par un envoi recommandé avec demande d'avis de réception mentionnant le nom / prénom / téléphone et numéro du Client. La résiliation prendra effet, sauf demande de prolongation dûment exprimée par le Client le 1er jour du mois suivant, si ce dernier est adressé avant le 20 du mois en cours (cachet de la poste faisant foi) afin de tenir compte des délais d'acheminement postaux et de la fermeture technique du Service. En cas d'envoi après le 20 du mois en cours, la résiliation prendra alors effet le mois suivant, qui reste dû dans sa totalité.

9.2: Résiliation à l'initiative de Notre Pais.

Notre Pais, pourra suspendre et/ou résilier de plein droit l'accès aux services, sans que le Client ne puisse lui demander une quelconque indemnité, en cas de faute du Client ou de violation grave ou renouvelée des "CGU" et/ou "CPU", plus précisément :

- perturbation grave et /ou répétée du réseau de boucle locale ayant pour cause ou origine l'accès du Client ;
 - non paiement sous 15 jours en cas de demande des autorités judiciaires et/ou administratives compétentes.
- Dans le cas d'une suspension, 15 jours après notification adressé au Client par courriel, lettre postale simple et/ou recommandée avec accusé de réception, appel téléphonique, et sans réponse de sa part, Notre Pais pourra procéder à la Résiliation de tous les services.

9.3 : Résiliation en cas d'impossibilité de connexion
Vous pourrez demander la résiliation d'office de votre abonnement dans les 30 jours si votre connexion ne fonctionne pas.

La résiliation est effective si les éléments suivants sont valides :

- être dans une zone de couverture,
- être éligible (logiciel de couverture),
- que l'installation soit conforme aux spécifications édictées par Notre Pais
- que le défaut ne soit pas associé à votre ordinateur et/ou réseau privatif.

Du fait de la nature du réseau radio, le service pourra être suspendu et/ou résilié dans le cas de changement environnemental (nouvelle construction, brouillage ...) sur le parcours du faisceau impliquant la coupure prolongée du service. Notre Pais se réserve le droit d'étudier des solutions de contournement. Si aucune solution viable n'est disponible l'abonnement peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties, sans indemnité.

9.4 : Conclusion de la résiliation

9.4.1 : Matériel

En cas de résiliation, Vous vous engagez à restituer le matériel, en bon état de marche. Vous devrez le renvoyer, à vos frais, à l'adresse Notre Pais - Service Retour - 16bis avenue de la montagne noire - 11600 Villegailhenc, au plus tard dans les 15 jours suivants la date de prise d'effet de la résiliation. A défaut de restitution du matériel par le Client dans le délai imparti de 15 jours, Notre Pais se réserve le droit de procéder à la facturation et au prélèvement d'un montant équivalent à sa valeur de remplacement. Dans cette hypothèse le matériel deviendra alors propriété du Client.

En cas de restitution du matériel en mauvais état de fonctionnement, Notre Pais se réserve le droit de facturer et de prélever les frais de réparation dans la limite de la valeur de remplacement de l'équipement (valeur à neuf) à la date de résiliation. Si le matériel n'est pas restitué avec l'intégralité des accessoires fournis par Notre Pais au Client (c'est-à-dire câble d'alimentation, câble RJ45, Injecteur Poe etc.), Notre Pais se réserve le droit de facturer et de lui prélever une somme forfaitaire en sus.

9.4.2 : Services

L'ensemble des services associés à l'abonnement sont supprimés.

ARTICLE -10- MAINTENANCE & SERVICES DE SUPPORT

Notre Pais fournit un service de maintenance auprès des "Clients".

10.1 : Support Technique par téléphone

Notre Pais met à disposition des "Clients" un service d'assistance téléphonique (Hotline) accessible via un numéro de type 09 au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe en France métropolitaine. Le coût d'accès à ce numéro est gratuit pour les abonnés au service téléphonie. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h30. Les horaires d'ouverture peuvent-être modifiés sans préavis.

10.2 : Support Technique par courriel

Notre Pais met à la disposition des "Clients" un service d'assistance via la messagerie électronique : serviceclients@nmpmail.fr.

10.3 : Remplacement du matériel & installation

Pendant la première année de garantie du matériel, en cas de panne du matériel de réception du Client Notre Pais fera parvenir un matériel de remplacement par voie postale. Dans le cas où le client ne pourrait changer lui même ce matériel, notre équipe technique ou un éventuel partenaire installateur pourra intervenir sur devis..

En cas de détérioration non imputable à la simple usure, ou de disparition (perte ou vol), Notre Pais se réserve le droit de facturer les équipements à l'abonné.

10.4 : Intervention d'un technicien

En cas de dégradation non constatée par le support technique via les procédures standards de vérification effectuées préalablement par téléphone, un technicien peut avoir à intervenir sur site. Après la prise d'un rendez-vous sous 10 jours ouvrés, le technicien procédera sur place à la vérification de la qualité du service :

- Disponibilité du signal radio
- Disponibilité d'une connexion radio stable sur le réseau (perte de paquet < 2%)
- Téléchargement d'un fichier local au réseau et d'un fichier sur internet avec une vitesse conforme au bon d'inscription
- Réception & Envoi d'un email avec et/ou sans pièce attachée.

Dans le cas où lors de cette intervention aucun défaut n'est constaté, le coût de l'intervention est pris en charge par le Client suivant la tarification en vigueur et annoncé lors de la prise du rendez-vous. Dans tous les autres cas l'intervention est prise en charge par Notre Pais.

Dans le cas où l'intervention d'un technicien sur place est sollicitée par le client, sans réaliser les vérifications standards par téléphone, un coût de 90€ sera facturé au client.

ARTICLE -11- RESPONSABILITES & OBLIGATIONS DE NOTRE PAIS

11.1 : Fourniture du service

Notre Pais s'engage à fournir un accès à internet conforme aux spécifications indiquées sur le Bon d'Inscription. Du fait de la nature du réseau internet, du réseau radio, l'accès, le transport la disponibilité des services ne dépendent pas du réseau Notre Pais. Les éventuelles restrictions sont indépendantes de la volonté de Notre Pais. En cela Notre Pais ne fournit pas un service d'accès à internet illimité 24h/24 et 7j/7. Dans le cas de la maintenance de ces réseaux, Notre Pais peut-être amené à stopper l'accès aux services temporairement. Il avertira les abonnés via le site web de la société et/ou un message sonore sur le répondeur technique le plus tôt possible. Dans ces conditions, Vous acceptez que Notre Pais ne puisse être tenu responsable d'un quelconque préjudice, et notamment des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manques à gagner, de pertes de données ou de privation d'usage subis par lui-même ou par un tiers, que Vous agissiez en responsabilité contractuelle ou quasi-contractuelle (faute) même si Notre Pais a été averti de l'éventualité de tels dommages, sauf en cas de défaillance de son matériel ou de ses services qui serait de son fait. En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de Notre Pais sera limitée au montant total que Vous aurez versé à Notre Pais pour l'abonnement en cause au cours du trimestre précédent le dommage. Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contrares prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par la dite loi applicable. En cas de coupure imputable à Notre Pais pour une durée supérieure à 72 heures du lundi au samedi et cela de manière continue, Notre Pais assurera la gratuité du mois en cours. Dans le cas d'une panne relative au matériel de réception qui nécessite le changement cette période est portée à 5 jours pour prendre en compte les délais postaux.

11.2 : Forces Majeures

Chacune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat due à un événement de force majeure tel que précisé par la loi et la jurisprudence françaises. Pourront notamment être qualifiés de cas de force majeure, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de télécommunication, incendie, inondation, orage, intempéries exceptionnelles, avaries, émeutes, guerre, grève ou lock-out chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de fournisseurs ou prestataires, ainsi que les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications. Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 15 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties 8 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

ARTICLE -12- RESPONSABILITES & OBLIGATIONS DU CLIENT

12.1 : Identification du Client

Vous vous engagez à fournir à Notre- Pais des informations exactes Vous concernant. Toutes modifications de ces informations sont à porter à la connaissance de Notre Pais au plus tôt.

12.2 : Usage

Vous vous engagez à ne pas revendre, redistribuer, louer l'accès au service. L'usage de cet accès est destiné au grand public et non aux professionnels pour un usage personnel et de loisir.

12.3 : Matériel

Le Client, en qualité de dépositaire, s'engage à assurer la conservation, la garde et la sécurité du matériel, remis par Notre Pais. À compter de la remise du matériel, le Client est responsable de toute perte ou de tout dommage, causé sur celui-ci.

12.4 : Droits

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des dispositions relatives à la protection des œuvres circulant sur Internet notamment en matière de téléchargement d'œuvres musicales.

ARTICLE -13- DISPOSITIONS FINANCIERES

13.1 : Frais d'installation

Le Client à sa demande peut demander l'installation du matériel à son domicile. Notre Pais fourni une liste de partenaires installateurs disponibles sur la zone de couverture. Un forfait est défini pour la zone pour une prestation standard. Dans le cas d'un dépassement, le partenaire installateur produira un devis.

13.2 : Frais d'accès au réseau

Lors de l'ouverture de l'accès, des frais administratif/connexion sont exigibles sous 15 jours.

13.3 : Mensualité

La mensualité est exigible mensuellement à terme à échoir le 20 de chaque mois. Le paiement s'effectue par le biais de deux moyens de paiement soit par :
- prélèvement sur le compte bancaire du Client : il remplit à cet effet le formulaire "PRELEVEMENT BANCAIRE"
- virement bancaire sur le compte de Notre Pais : il remplit à cet effet le formulaire "VIREMENT"
Les autres formes de paiement impliquent la perception de frais administratifs de l'ordre de 2€ TTC.

13.4 : Frais d'impayés

Dans le cas d'un paiement par prélèvement, les frais d'impayés sont de 20€ TTC. Ces frais sont imputables au Client. Tous les autres cas de retard de paiement, total ou partiel, d'une facture à son échéance, pourront entraîner de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de facturation portant sur le montant de la facture à partir du premier jour du mois suivant. En cas de non paiement sous 15 jours suite à la première relance, Notre Pais pourra suspendre/résilier l'accès de l'utilisateur.

13.4 : Facture

Le service propose le téléchargement de la facture mensuelle via le service disponible sur le site de Notre Pais.

ARTICLE -14- DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le Contrat est régi par le droit français et interprété conformément à celui-ci. Tout litige ou toute contestation auquel le Contrat pourrait donner lieu tant pour sa validité que pour son interprétation, son exécution ou sa réalisation, fait l'objet d'une tentative de résolution amiable par le biais du Service Clients. Si le litige perdure au delà d'une durée d'un mois à compter de la saisine du Service Clients, il est transmis au Service Consommateurs de Notre Pais qui dispose d'un délai d'un mois supplémentaire pour tenter de trouver une solution avec Vous. En cas d'échec de l'intervention du Service Consommateurs, le différend est tranché selon les règles d'attribution de compétence applicables dans les relations entre un professionnel et un consommateur.

Notre-Pais

Sarl au capital de 7500 €
RCS B449 594 00013
www.notre-pais.net

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone au 09 72 13 12 00 (Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe en France)

- par E-mail : serviceclients@nmpmail.fr

- par fax au : 04 66 11 50 01

- par courrier à l'adresse :
Société Notre-Pais / Service clients
16 bis, avenue de la montagne noire
11600 VILLEGAILHENC

Date et signature du client